

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 437-59**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437  
NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PISCINES ET À LA  
ZONE C-405**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement est entré en vigueur le 5 avril 2022.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 AVRIL 2022.

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*